

certaines endroits, des fonctionnaires surnuméraires; et nous croyons aussi que certains de nos employés méritent une augmentation de traitement. Telles sont les raisons que me portent à demander ces \$25,000.

M. FOWLER : Il me semble que le ministre a parfaitement raison quant au premier motif qu'il a invoqué. En effet, il peut devenir nécessaire de nommer d'autres fonctionnaires; mais le ministre peut facilement décider, dès maintenant, s'il augmentera le traitement des fonctionnaires actuels. Est-ce que ces derniers font un travail supplémentaire?

L'honorable M. PATERSON : Non.

M. FOWLER : Dans d'autres départements du service civil, où il a été décidé d'augmenter les appointements, on a indiqué les noms des fonctionnaires intéressés et le montant de traitements qu'ils recevront dans chaque cas. J'ignore pourquoi l'honorable ministre n'en agit pas ainsi à l'endroit des fonctionnaires de son ministère. A mon sens, nous devrions obtenir l'explication complète de cette anomalie, avant d'aller plus loin sur cet item. Quant à moi, je ne suis pas prêt à voter ce crédit tant que ces renseignements ne nous auront pas été fournis. Le ministre ne traite pas la Chambre avec la considération qu'il devrait montrer, quand il donne une excuse aussi ridicule, aussi misérable pour nous engager à voter ce montant. Je lui demanderai de nous expliquer pourquoi il juge nécessaire d'adopter une méthode différente de celle suivie par ses collègues du gouvernement, lorsqu'ils demandent des crédits destinés à payer les augmentations des traitements de leurs fonctionnaires.

L'honorable M. PATERSON : Si l'honorable député insiste pour que cela soit fait, je lui répondrai simplement que la chose est impossible. J'ai une liste des augmentations accordées, l'an dernier, et je suis prêt à la soumettre au comité.

M. COCHRANE : Qu'est-ce que cela peut faire à la question qui nous occupe?

L'honorable M. PATERSON : Voici: si le comité juge qu'on a dépensé mal à propos l'argent voté l'an dernier, il aura raison de nous blâmer. L'an prochain, lorsque je pourrai fournir les mêmes renseignements sur cet item, il me faudra rendre compte de l'emploi judicieux ou inopportun de cette somme.

M. SPROULE : Ce serait fermer la porte de l'écurie quand le cheval aurait été volé.

L'honorable M. PATERSON : L'honorable député aura alors le renseignement qui lui permettra de condamner mon administration, s'il n'approuve pas la façon dont cet argent aura été dépensé.

M. FOWLER : Voilà ce qui ne se pratique pas dans les autres ministères. Lorsque nous devons voter un crédit semblable, le ministre nous donne les noms des commis et le montant des augmentations projetées.

L'honorable M. PATERSON : Dans le gouvernement civil, mais cela ne s'applique pas au service extérieur.

M. FOWLER : Pourquoi pas? Où se trouve la différence? Pourquoi ne pourriez-vous pas dire si un fonctionnaire, grâce à ses services passés, mérite une augmentation d'appointements? Il est absurde de supposer que nous allons voter ce crédit à l'aveugle et de laisser cette matière entre les mains du ministre, sans que ce dernier fournisse le moindre renseignement. Comment pouvons-nous savoir s'il ne s'agira pas encore de cas semblables à celui du sous-commissaire Bain? Comment croire qu'une partie de cet argent ne sera pas consacré à la préparation des "Pointers 4, 5 et 6", tout comme la chose s'est pratiquée pour les "Pointers 1, 2 et 3"? Disons, en passant, que cette littérature ne vaut pas grand'chose au point de vue de l'exactitude, quel que soit celui qui a écrit ces brochures. Je dis que la raison donnée par l'honorable ministre pour expliquer ce crédit, ne vaut rien et n'est pas pratique au point de vue des affaires. La conduite qu'il a tenue, l'autre soir, lorsqu'on l'a mis en face du fait que le sous-commissaire Bain, tout en recevant \$2,800 du trésor public, pour remplir certaines fonctions, employait son temps à écrire des brochures électorales en faveur du parti libéral, n'a pas été de nature à nous donner raison de voter aveuglément ce crédit. En effet, on peut supposer naturellement qu'une partie de ce montant servira à favoriser des fonctionnaires publics qui seraient prêts—j'allais dire à prostituer leur plume—to remplir l'office de valets politiques en écrivant des brochures électorales en faveur du gouvernement. L'honorable ministre devrait nous donner en détail les noms des fonctionnaires de son ministère auxquels il veut accorder une augmentation de traitement, nous indiquer quel sera le montant de cette dernière et quelle partie de ces \$25,000 servira à payer ces appointements.

L'honorable M. PATERSON : Que veut dire l'honorable député en parlant de valets politiques?

M. FOWLER : Précisément ce que j'ai dit.

L'honorable M. PATERSON : Qu'avez-vous dit?

M. FOWLER : J'ai parlé bien nettement, je crois.

L'honorable M. PATERSON : Sans doute, l'honorable député a parlé bien clairement, comme cela lui arrive quelquefois. Il ferait mieux de s'assurer des faits. La conduite de M. Bain ne peut lui attirer du blâme, et si l'honorable député savait que ce fonc-